

du territoire et de la section territoriale du fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES), à l'exclusion des ordres de réquisition du comptable.

Art. 2.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Buisson, les mêmes pouvoirs que ceux définis à l'article 1er sont délégués à M. Too Paevai Ng Fok.

Art. 3.— Le secrétaire général du gouvernement du territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 avril 1986  
Gaston FLOSSE.

**ARRÊTÉ n° 367 PR du 15 avril 1986 portant nomination au cabinet du Président du gouvernement.**

Le Président du gouvernement de la Polynésie française.

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu les nécessités du service.

Arrête :

Article 1er.— Sont nommés au cabinet du Président du gouvernement :

*Conseiller spécial auprès du Président*

- M. Jacques Denis Drollet  
*Directeur de cabinet*
- M. Albert Daussin-Charpantier  
*Conseiller spécial auprès du directeur de cabinet*
- M. Roland Garrigou  
*Conseiller technique pour le travail et les lois sociales*
- M. Jean-Marie Bouvier  
*Conseiller juridique*
- M. Paul Dannaud  
*Chargé de mission auprès du directeur de cabinet*
- M. Patrick Schlouch  
*Chef adjoint de cabinet*
- Mlle Natea Montiller  
*Chef du secrétariat particulier par intérim*
- Mme Ginette Agnieray  
*Chef du service de l'information et des relations avec la presse*
- M. Philippe Guesdon

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 avril 1986.  
Gaston FLOSSE.

**ARRÊTÉ n° 368 PR du 15 avril 1986 portant délégation de signature du Président du gouvernement.**

Le Président du gouvernement de la Polynésie française,

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 441 DRCL du 15 avril 1986 constatant l'option de M. Gaston Flosse pour ses fonctions de Président du gouvernement du territoire ;

Vu l'arrêté n° 367 PR du 15 avril 1986 portant nomination au cabinet du Président du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Albert Daussin-Charpantier, directeur de cabinet, pour procéder aux opérations d'engagement et de liquidation des dépenses imputées sur les crédits du budget local qui lui ont été notifiés.

Art. 2.— Délégation de signature est donnée à M. Albert Daussin-Charpantier, directeur de cabinet, à l'effet de procéder aux actes de gestion courante du personnel relevant du cabinet du Président énumérés ci-après :

- congés de toute nature, à l'exclusion des congés administratifs ;
- déplacements à l'intérieur du territoire ;
- propositions de bonifications ou de réductions pour les avancements à l'ancienneté ;
- notation primaire ;
- certificats administratifs nécessaires à la liquidation des salaires et des traitements ;
- sanctions disciplinaires à l'exception des mises à pied sans solde supérieures à 8 jours et des révocations.

Art. 3.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Albert Daussin-Charpantier, la délégation consentie à ce dernier à l'article 1 ci-dessus est exercée par Mme Ginette Agnieray, chef du secrétariat particulier du Président du gouvernement par intérim.

Art. 4.— Le directeur de cabinet du Président du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 avril 1986.  
Gaston FLOSSE.

## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE

**PROCLAMATION n° 86-2 PRES/AT du 15 avril 1986 relative à l'élection du Président du gouvernement du territoire.**

Le président de l'assemblée territoriale de la Polynésie française.

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française et notamment son article 7 ;

Vu les déclarations de candidature déposées au secrétariat général de l'assemblée territoriale dans les délais légaux ;

Vu les résultats du premier tour du scrutin, organisé pour l'élection du Président du gouvernement du territoire, au cours de la séance du 15 avril 1986 de la session extraordinaire de l'assemblée territoriale, à laquelle assistaient 27 conseillers territoriaux,

Proclame :

M. Gaston Flosse, conseiller à l'assemblée territoriale, est élu Président du gouvernement du territoire.

La présente proclamation sera immédiatement transmise au haut-commissaire de la République et publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 avril 1986.  
Jacques TEUIRA.